

Appel à Projet

ANIMATION ESTIVALE DE LA GUINGUETTE DE LA RAMIE

Ville de Seclin



Contexte et objectifs

La Ville de Seclin souhaite dynamiser le site de la Guinguette de la Ramie durant la période estivale en proposant une programmation variée, festive et accessible à tous. Pensées pour rassembler et offrir des moments de convivialité à chacun, y compris à ceux qui ne peuvent s'évader durant l'été, ces animations contribuent à faire de la Ramie un lieu de rencontres et de partage. Afin de favoriser l'implication des associations locales et d'enrichir l'offre d'animation locale, la Ville lance un appel à projet destiné aux associations seclinoises.

Une enveloppe globale de **5 000 €** sera répartie entre les projets retenus pour soutenir leur mise en œuvre, avec un montant maximal de **1 000 €** par projet et par association.

Critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux associations seclinoises référencées proposant des animations culturelles, sportives, éducatives ou de loisirs.

Les projets doivent :

- Être réalisés sur le site de la Ramie, constitué d'un grand espace extérieur (Dalle + espace engazonné) auquel peut être associé un local attenant, et s'inscrire sur l'un des week-end suivants : **25-26/07/2026 ; 1-2/08/2026 ; 15-16/08/2026 ; 29-30/08/2026.**
- Être ouverts à tous les publics (avec une attention particulière portée aux familles, aux jeunes, aux séniors et actions inter-générationnelles).
- Favoriser la convivialité, l'inclusion et la diversité des pratiques.
- Respecter les contraintes techniques et environnementales du site.

Modalités de candidature

Les associations intéressées sont invitées à soumettre leur projet avant le **08/03/2026 (minuit)** en envoyant un dossier comprenant :

- Une courte présentation de l'association.
- Une description détaillée du projet (objectif, contenu, public cible, modalités d'organisation, calendrier).
- Un budget prévisionnel mentionnant les besoins en financement.
- Les éventuels besoins techniques pour lesquels la ville devrait être mise à contribution.

- Les éventuels partenaires impliqués.

Le dossier doit être adressé par mail à **associations@ville-seclin.fr** ou déposé à la Direction des Sports et de la Vie Associative directement.

Sélection des projets

Les projets seront examinés par un comité de sélection composé d'élus et d'agents de la ville. Les critères d'évaluation incluront :

- La **pertinence** et **l'originalité** de l'animation proposée.
- L'**adéquation** avec les objectifs de l'appel à projet.
- La **faisabilité** technique et financière.
- L'**impact** attendu sur le public.

De plus, en cas d'égalité entre deux projets, une attention particulière sera portée à la mise en place de mesures en lien avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de la Ville, telles que la gestion des déchets, les circuits courts, ou l'inclusion. Ces critères permettront de départager les projets en fonction de leur contribution aux valeurs de développement durable et de solidarité portées par la Ville.

Les résultats de la sélection seront communiqués aux associations retenues en **mai 2026**.

Engagements des porteurs de projet

Les associations retenues dans le cadre de cet appel à projets s'engagent à :

1. **Assurer la bonne réalisation de leur animation** : Les porteurs de projets veilleront à respecter les règles de sécurité et les normes en vigueur, afin de garantir un événement sécurisé pour l'ensemble des participants.
2. **Communiquer en coordination avec la Ville** : Les porteurs de projets s'engagent à communiquer sur leur événement en étroite collaboration avec la Ville. Ils devront apposer le logo de la Ville sur tous les supports de communication relatifs à l'événement, dans le respect des consignes fournies.
3. **Affichage sous la thématique "Guinguette de la Ramie"** : Les événements devront être présentés sous la thématique "Guinguette de la Ramie". Les porteurs de projets devront intégrer l'identité graphique du lieu sur tous les supports de communication en lien avec l'événement.
4. **Assurer l'organisation autonome de l'événement** : L'association devra organiser, installer, gérer et désinstaller l'événement de manière autonome. Elle devra veiller à restituer le site dans un état propre et sans trace de l'événement.
5. **Intégrer la question de la propreté et de la gestion des déchets** : Les porteurs de projets devront intégrer dans leur réflexion la gestion de la propreté, en prévoyant des solutions adaptées pour la gestion des déchets générés durant l'événement.
6. **Mobilier mis à disposition** : Le mobilier, notamment fauteuils et transats, sera mis à disposition des associations pour leur événement. Il devra être restitué en bon état. Tout élément cassé, volé ou perdu durant l'événement sera facturé à l'association. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé en présence du service vie associative de la Ville afin de vérifier l'intégrité du mobilier et des installations.

Informations & dépôt de projet

Pour toute question et pour être accompagné dans le dépôt d'un projet, vous pouvez contacter la direction des sports et de la vie associative par mail (associations@ville-seclin.fr) ou par téléphone 03 20 96 93 96 / 06 07 44 57 77.

Nous comptons sur votre créativité et votre engagement pour faire de cet été un moment convivial et animé pour tous !

